

ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DU 18.06.2025

Président : Frédéric Mercier
Secrétaire : Aude Briand

1. Le président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue.
Une minute de silence est observée pour les personnes et les proches qui nous ont quittés ces derniers mois.
Appel par la secrétaire : 24 membres sur 42 sont présents.
La Municipalité est au complet
2. [Lecture du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024](#)
L'assemblée l'adopte tel que présenté.
3. [Démission\(s\) – Admission\(s\)](#)
Antonio Lourenco est membre démissionnaire.
Assermentation de deux nouveaux membres, il s'agit de Loïc Mercier & Lucie Vulliemin.
4. [Préavis 01/2025, les comptes et la gestion pour l'année 2024](#)
Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :
Le total des amortissements et des attributions obligatoires se monte à Fr. 154'135.83

- Total des charges	Fr. 1'145'021.32
- Total des revenus	Fr. 1'146'408.59
Soit un bénéfice de	Fr. 1'387.27

Philippe Delisle rapporteur de la commission de gestion présente un rapport favorable.

Mis aux voix :

Art. 1 Les comptes de l'exercice 2024 sont acceptés.
Charges : Fr. 1'145'021.32 Revenus : Fr. 1'146'408.59
Bénéfice : Fr. 1'387.27

Accepté à l'unanimité.

Art. 2. La gestion de l'exercice 2024 est acceptée.
Accepté à l'unanimité.

5. [Préavis 02/2025, l'arrêté d'imposition 2026/2027](#)
Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :
La Municipalité propose au Conseil général de conserver le taux fiscal actuel à 75% pour les années 2026/2027. Les résultats de l'année de 2024 nous confortent dans ce choix.
Philippe Delisle membre de la commission de gestion présente un rapport favorable.

Mis aux voix :

Art. 1 L'arrêté d'imposition pour les années 2026/2027 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis.
Accepté à l'unanimité.

Art. 2. L'approbation du Conseil d'Etat est réservée
Accepté à l'unanimité.

6. [Préavis 03/2025, une demande d'augmentation du crédit pour la mise en place d'une borne hydrante et de la réfection du collecteur au Chemin du Laviau](#)

Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :

La demande de crédit de CHF 100'000.-- présentée au Conseil Général du 19 décembre 2024 se révèle insuffisante. En effet, après une étude approfondie du dossier, il s'avère que les éléments à notre disposition étaient sous-estimés. De plus, comme le collecteur traversant la parcelle 42 n'est lié à aucune servitude de droit de passage, tous les frais incombent à la commune. En résumé, les travaux ont un coût total estimé à CHF 167'000.-- avec des subventions à la hauteur de CHF 92'990.--. Dès lors le solde à charge de la commune se monte à CHF 74'010.--. Une première demande de crédit de CHF 100'000.-- a été acceptée le 19 décembre 2024. Un crédit supplémentaire de CHF 70'000.-- est demandé.

Stéphane Barbey, municipal présente le plan des canalisations à l'assemblée et donne les différentes explications au sujet des différentes conduites et collecteurs.

Philippe Delisle membre de la commission de gestion présente un rapport favorable.

Questions

Steve Gottraux demande ce qu'il en est de la synergie avec Swisscom. *Réponse de la Municipalité, pour le moment ils vont juste équiper la nouvelle construction, mais la Municipalité va essayer de leur demander s'ils ne souhaiteraient pas mettre un tube en attente.*

Cédric Bolay : on a déjà raccordé ? *Réponse de La Municipalité, oui les travaux ont déjà été fait sur la parcelle en construction avant de procéder aux aménagements extérieurs.*

Yann Delisle : est-ce qu'une réserve de tube pour les lampadaires a été prévue ? *Réponse de la Municipalité, non un autre réseau est prévu.*

Mis aux voix :

Art. 1 D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux supplémentaires à la mise en place d'une borne hydrante et à la réfection du collecteur au chemin du Laviau.

Accepté à l'unanimité.

Art. 2. De lui accorder à cet effet un crédit supplémentaire de CHF 70'000.--

Accepté à l'unanimité.

Art. 3. Le financement de cet investissement sera assuré par le ménage courant et/ou par un emprunt bancaire au meilleur taux.

Accepté à l'unanimité.

7. [Préavis 04/2025, une demande de crédit pour la réfection de la façade du bâtiment communal – Route du Village 4](#)

Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :

Dans le cadre de l'entretien de la façade sud du bâtiment du bureau communal, une réfection s'avère nécessaire en raison de son état de dégradation avancée. Cette intervention s'inscrit dans une volonté de préservation du bâtiment, d'amélioration de son apparence ainsi que d'optimisation de son efficacité énergétique. La Municipalité a sollicité et étudié deux offres, lors de sa séance du 6 mai 2025, la Municipalité a décidé de retenir l'offre de l'entreprise Flavien Liardon.

Jérôme Gottraux présente à l'assemblée le rapport d'expertise Diagnotherm qui a été réalisé.

Philippe Delisle membre de la commission de gestion présente un rapport favorable.

Questions

Steve Gottraux demande la différence au niveau des offres. *Réponse de la Municipalité, la 2^{ème} offre est plus onéreuse, car il est proposé d'enlever toute l'isolation présente et d'effectuer sa remise à neuf, alors que cela n'est pas forcément justifié.*

Mis aux voix :

Art. 1 D'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de la façade sud du bâtiment du bureau communal.

Accepté à la majorité, avec un avis contraire et une abstention

Art. 2. De lui accorder à cet effet un crédit supplémentaire de CHF 30'000.--

Accepté à la majorité, avec un avis contraire et une abstention

Art.3. Le financement de cet investissement sera assuré par le ménage courant et/ou par un emprunt bancaire au meilleur taux.

Accepté à la majorité, avec un avis contraire et une abstention

8. [Election du bureau du Conseil Général](#)

À la suite de son élection, le bureau du Conseil Général 2025/2026 est composée comme suit :

- Le président : Frédéric Mercier est élu à l'unanimité
- Le vice-président : Cédric Bolay est élu à l'unanimité
- Les scrutateurs : Yann Delisle – Olivier Tellenbach sont élus à l'unanimité
- Les scrutateurs suppléants : Gabrielle Jeanneret – Steve Gottraux sont élus à l'unanimité.

9. [Election de la commission de gestion](#)

À la suite de son élection, la commission de gestion 2025/2026 est composée comme suit :

- Membres : Rachel Perret - Nils Tuchs Schmid - Philippe Delisle sont élus à l'unanimité.
- Les suppléants : Alejandro Lopez – Lionel Chevalley sont élus à l'unanimité.

10. [Communications de la Municipalité](#)

François Marmier, Syndic

Remercie l'assemblée et les différentes personnes engagées dans la commune.

Un règlement pour l'association du four à pain est actuellement en rédaction, Philippe Delisle nous parle du projet et de son avancement.

Une commission a réétudié les statuts du SDIS, un courrier a été rédigé au CODIR sur les points qui devraient être améliorés.

Restaurant Hôtel de Ville : des travaux devront être effectués suite au prochain départ de Gérard Barbey, un préavis sera prochainement déposé.

Une présentation vidéo de l'ADNV est faite à l'assemblée.

11. [Interventions individuelles](#)

Nils Tuchs Schmid comment a été choisi les bureaux d'architectes pour l'étude de la transformation du bâtiment de l'Hôtel de Ville ? *Réponse de la Municipalité, ça été choisi en fonction de leurs compétences.*

Cosette Chevalley : serait-il possible de mettre une main courante ou une barrière aux escaliers des toilettes du terrain de foot. *La Municipalité va étudier.*

Jean-Michel Plomb : propose de changer le paillason d'entrée de la grande salle, car il est largement usé et amorti.

Karine Plomb : informe l'assemblée qu'il va y avoir des terrasses de l'été qui vont être organisées, en juillet, septembre.

Lucie Vulliemin : demande si un arrêt de bus supplémentaire serait faisable pour les transports scolaires. *La Municipalité est en train d'étudier la demande avec les différents intervenants.*

Philippe Delisle : est satisfait de l'éventuelle variante pour le raccordement des eaux, il y a-t-il un horizon temps ? (Pour rappel projet de l'AIEMGF à rejoindre Vallbroye et projet d'étude à rejoindre le réseau de la Menthue). *La Municipalité est confiante, il reste la mouture financement, cela avance plus vite que l'ancien projet.*

Cédric Bolay : quelles sont les positions de la Municipalité par rapport à la nouvelle loi sur les communes ? *Réponse du Syndic, cela va coûter des millions, les associations intercommunales devraient aussi être regroupées, la Municipalité est plutôt défavorable.*

Lionel Chevalley, pose de panneaux solaires, on doit ajouter un onduleur chez les privés : le transformateur en dessous de l'Eglise ne suit plus, est-ce que la Municipalité est au courant ? *Non.*

L'assemblée est remerciée et la séance est levée à 21h32.

Le Président :
Frédéric Mercier

La Secrétaire :
Aude Briand